

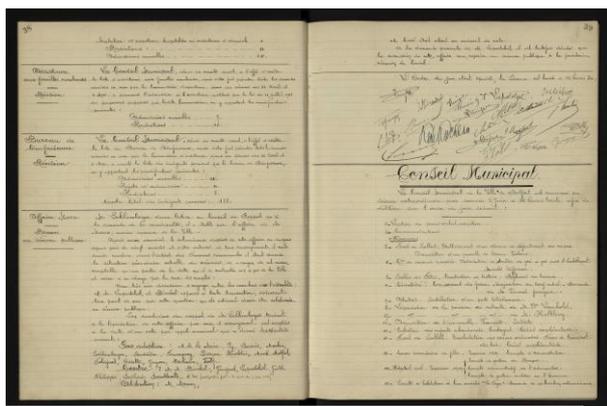
# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le jeudi 26 janvier 2023

## APPEL À PARTICIPANTS POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

### UN PROJET COLLABORATIF ET INNOVANT UNIQUE EN FRANCE

Par Delphine Mentré, adjointe au maire chargée de la culture et du patrimoine



Échantillon de délibération du conseil municipal datant de 1861

Les archives municipales de la Ville de Belfort recherchent des volontaires pour entraîner un logiciel de reconnaissance automatique d'écriture manuscrite basée sur des algorithmes d'intelligence artificielle.

Ce projet pilote initié par la Ville de Belfort est unique en France.

**Le but : rendre accessibles les anciennes délibérations du conseil municipal datant de 1790 à 1946. Une mine d'informations sur la vie et l'histoire de notre cité.**

#### INFORMATIONS

ARCHIVES MUNICIPALES  
03 84 54 24 24  
[archives@mairie-belfort.fr](mailto:archives@mairie-belfort.fr)

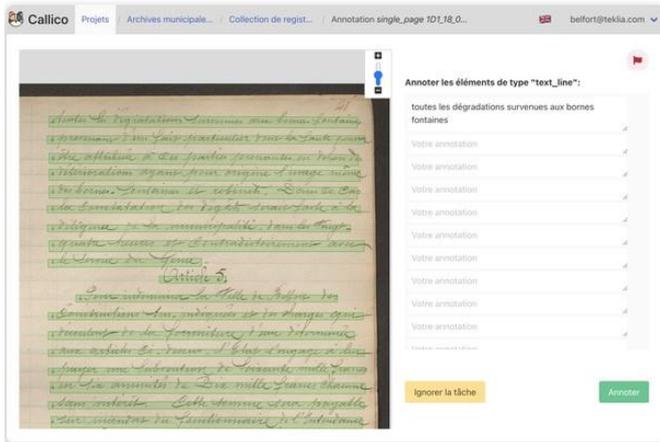
#### Un logiciel pour faciliter les recherches historiques

Les délibérations municipales ont été numérisées, mais pour les passionnés d'histoire et chercheurs, il est impossible pour l'instant de trouver l'information souhaitée sans passer en revue tous les registres.

Des outils de reconnaissance existent déjà pour des documents imprimés, les journaux par exemple, mais pas pour les écritures manuscrites. Or, les anciens registres de délibérations sont rédigés à la main, avec autant d'écritures que de rédacteurs, plus ou moins faciles à lire.

Avec le logiciel, il suffira d'indiquer le sujet recherché pour voir s'afficher les textes où il figure.





Les délibérations sont à retranscrire ligne par ligne sur la plateforme

### Comment devenir contributeur ?

1. Se connecter sur [belfort.fr/culture/archives/devenir-contributeur](http://belfort.fr/culture/archives/devenir-contributeur)
2. S'inscrire sur la plateforme
3. Celle-ci attribue un lot de pages manuscrites que le contributeur retranscrit ligne par ligne

On peut corriger les fautes, ajouter la ponctuation lorsqu'elle manque ou encore développer les abréviations.

Un lot comprend 50 pages, mais le contributeur est libre de retranscrire, à son rythme, le nombre de pages qui lui convient : 5, 10..., ou de redemander un nouveau lot !

## La mission du participant : entraîner le logiciel

La particularité de ce logiciel développé par Teklia, une société française, est de reconnaître les écritures manuscrites. Mais pour remplir sa tâche avec efficacité, il doit d'abord apprendre.

Et c'est là qu'entre en scène le participant appelé aussi contributeur, en devenant son entraîneur à travers une plateforme en ligne.

## Concrètement que doit faire le contributeur ?

Le participant doit retranscrire dans le logiciel les anciennes délibérations du conseil municipal.

Lorsque les pages auront été retranscrites, le logiciel sera en mesure d'analyser les données et d'en extraire les informations recherchées.

## 20 000 pages à retranscrire

La Ville de Belfort dispose de 20 000 pages à traiter. Une tâche qui devrait prendre de 1 à 2 mois en fonction du nombre de contributeurs.

La transcription collaborative est ouverte à toutes et à tous. Si certaines pages sont trop difficiles à lire, le contributeur pourra juste les passer.

**Ce projet est l'occasion de participer à une expérience collaborative unique qui pourra être un exemple pour d'autres communes.**

